

Sample for Reference Purposes Only. Forms have bilingual format for your convenience, but must be completed and filed with the court in English. **Formulaire type pour consultation uniquement.** Le format bilingue des formulaires a pour objet de vous faciliter la tâche, mais il faudra remplir et déposer les formulaires en anglais auprès du tribunal.



FRENCH

RECOUVREMENT



APRÈS JUGEMENT

COMMENT RECOUVRER VOTRE JUGEMENT DEVANT
LE TRIBUNAL DE DISTRICT DU MARYLAND

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Étapes du processus de recouvrement après jugement	
Étape 1 : Trouver les biens du débiteur	2
Fiche d'information sur le débiteur judiciaire (défendeur)	2
Interrogatoires écrits à l'appui de l'exécution.....	2
Interrogatoire oral à l'appui de l'exécution d'un jugement	3
Étape 2 : Traitement d'un débiteur non coopératif	4
Étape 3 : Recouvrement de votre argent.....	4
Demande de signification.....	4
Saisie-arrêt sur les salaires du débiteur	5
Saisie-arrêt sur le compte bancaire du débiteur	5
Saisie de biens immobiliers ou personnels du débiteur	6
Biens immobiliers	6
Biens personnels.....	8
Bref d'exécution	8
Rapport mensuel du créancier judiciaire	9
Renouvellement de votre jugement	9
Avis d'acquiescement	9
Liste de contrôle	10

Cette brochure a été préparée par le tribunal de district du Maryland, en coopération avec Eliot M. Wagonheim, Esquire. M. Wagonheim est l'auteur de *The Art of Getting Paid: The Business Owner's Guide to Collecting Debts and Managing Receivables in Maryland* (L'art de se faire payer : le guide du propriétaire d'entreprise pour le recouvrement des dettes et la gestion des créances dans le Maryland).

INTRODUCTION

Est-ce que de l'argent vous a été adjugé lors d'un procès (le demandeur/créancier judiciaire) ? Ce guide vous aidera à recouvrer votre jugement auprès du défendeur/débiteur judiciaire.

Il peut être compliqué de recouvrer le jugement (l'argent qui vous est dû). LE TRIBUNAL NE RECOUVRE PAS L'ARGENT. Si le débiteur refuse de payer la dette ou d'établir un plan de paiement, afin de recourir à la procédure judiciaire de recouvrement de l'argent, vous devez :

- remplir et déposer davantage de formulaires,
- vous acquitter des droits de dépôt (en l'absence de dispense), et
- éventuellement comparaître à nouveau devant le tribunal.

Des frais supplémentaires seront ajoutés au jugement.

Il est préférable de parler à un avocat ou de retenir ses services pour obtenir de l'aide. Les Centres d'aide du tribunal du Maryland fournissent des services juridiques limités et gratuits aux personnes qui ne sont pas représentées par un avocat. Appelez le centre d'assistance au 410-260-1392 ou discutez avec un avocat en ligne sur mdcourts.gov/courthelp.

PREMIÈRES ÉTAPES

Si vous gagnez votre procès, votre jugement est enregistré au tribunal dans lequel vous avez obtenu gain de cause. Une période d'attente de 10 jours est automatiquement prévue avant que vous puissiez entamer la procédure de recouvrement. Envoyez au débiteur une copie de toutes les requêtes et de toute la correspondance que vous déposez auprès du tribunal concernant votre affaire.

Vous disposez de trois (3) options pour recouvrer votre jugement :

- Saisie-arrêt sur les salaires du débiteur ;
- Saisie-arrêt sur le compte bancaire du débiteur ; ou
- Saisie de biens personnels ou immobiliers du débiteur.

Vous aurez besoin d'informations sur le débiteur. Savez-vous quelle est la banque du débiteur ? Savez-vous où il travaille ? Savez-vous quels biens le débiteur possède ?

VOUS DISPOSEZ DE TROIS (3) OPTIONS POUR RECOUVRER VOTRE JUGEMENT :

- 1. SAISIE-ARRÊT SUR LES SALAIRES DU DÉBITEUR ;**
- 2. SAISIE-ARRÊT SUR LE COMPTE BANCAIRE DU DÉBITEUR ; OU**
- 3. SAISIE DE BIENS IMMOBILIERS OU PERSONNELS DU DÉBITEUR.**

TROUVER LES BIENS ET REVENUS DU DÉBITEUR

La première étape pour trouver les biens du débiteur consiste à lui envoyer une fiche de renseignements sur le débiteur judiciaire (défendeur) (*Judgment Debtor (Defendant) Information Sheet*) (formulaire CC-DC-CV-114). Si le débiteur ne vous renvoie pas la fiche de renseignements avec les informations que vous demandez dans le délai fixé par la loi, vous pouvez (1) demander au débiteur de répondre aux questions écrites ou (2) demander au débiteur de comparaître au tribunal pour répondre aux questions sous serment.

ÉTAPE 1

Fiche de renseignements sur le débiteur judiciaire (CC-DC-CV-114)

REMARQUE : ne peut pas être utilisé pour faire exécuter un jugement financier résultant d'une action en justice pour petites créances (le montant réclamé était de 5 000 \$ ou moins, hors intérêts, frais et honoraires d'avocat).

Le débiteur recevra un avis du tribunal après l'inscription du jugement. L'avis indique au débiteur (1) qu'il pourra recevoir un formulaire de votre part ou de celle de votre avocat lui demandant des renseignements sur ses biens et (2) que s'il renvoie le formulaire comme indiqué avec les renseignements que vous avez demandés, il ne sera pas obligé de se présenter au tribunal pour les fournir.

Vous pouvez envoyer le formulaire CC-DC-CV-114 au débiteur au plus tôt dix (10) jours après l'inscription du jugement. Vous ne pouvez pas compléter le formulaire, mais vous pouvez rayer les renseignements dont vous n'avez pas besoin. Vous devez préserver la confidentialité des renseignements qui vous sont renvoyés (comme le numéro de sécurité sociale, le compte financier ou les renseignements fiscaux du débiteur), sauf dans le cadre des mesures de recouvrement autorisées par la loi.

ÉTAPE 2

Communication de pièces à l'appui de l'exécution (règles 2-633 et 3-633 du Maryland)

Pour franchir une nouvelle étape dans la connaissance des biens et des revenus du débiteur, un des trois (3) points suivants doit être vrai :

- 1) vous décidez de ne pas utiliser la fiche de renseignements sur le débiteur judiciaire ;
- 2) le débiteur judiciaire ne vous a pas renvoyé la fiche de renseignements sur le débiteur judiciaire avec les renseignements que vous avez demandés dans les 30 jours suivant la date à laquelle le formulaire a été posté ou autrement remis au débiteur judiciaire ; ou
- 3) le débiteur judiciaire a correctement rempli et renvoyé la fiche de renseignements sur le débiteur judiciaire ; et
 - il s'est écoulé au moins un (1) an depuis l'inscription du jugement ; ou
 - il s'est écoulé moins d'un (1) an depuis l'inscription du jugement mais le tribunal vous a donné l'autorisation de déposer des interrogatoires (questions) ou de demander une audience (interrogatoire oral).

Si vous remplissez les conditions requises, l'étape suivante consiste soit en des interrogatoires écrits à l'appui de l'exécution, soit en un interrogatoire oral (audience).

Interrogatoires écrits à l'appui de l'exécution

REMARQUE : ne peut pas être utilisé pour faire exécuter un jugement financier résultant d'une action en justice pour petites créances (le montant réclamé était de 5 000 \$ ou moins, hors intérêts, frais et honoraires d'avocat).

Les questions écrites à l'appui de l'exécution consistent en un maximum de quinze (15) questions écrites au débiteur à propos de ses biens et ses revenus. Le débiteur est tenu de répondre à ces questions sous serment.

Vous pouvez signifier les interrogatoires au débiteur par courrier de première classe.

Une fois que le débiteur a reçu l'ordonnance signée par le juge, il dispose de quinze (15) jours supplémentaires pour répondre à vos questions écrites.

Après avoir signifié les questions au débiteur, envoyez une preuve écrite de la signification au tribunal. La preuve de la signification peut prendre la forme d'une lettre adressée au tribunal et indiquant le numéro de l'affaire, votre nom et votre adresse, ainsi que le nom et l'adresse du débiteur.

Le but de ces questions est de vous aider à identifier les biens du débiteur susceptibles d'être utilisés pour payer la somme due en vertu de votre jugement. Les questions peuvent porter sur les comptes bancaires du débiteur, son emploi, ses biens personnels et ses biens immobiliers.

Le débiteur dispose de quinze (15) jours pour répondre. Si vous ne recevez pas de réponse dans les quinze (15) jours, vous pouvez déposer une *requête ordonnant des réponses aux questions écrites à l'appui de l'exécution* requête ordonnant des réponses aux questions écrites à l'appui de l'exécution (formulaire DC-CV-030). Cette requête demande au juge d'ordonner au débiteur de répondre à vos questions.

Une fois que le débiteur a reçu l'ordonnance signée par le juge, il dispose de quinze (15) jours supplémentaires pour répondre à vos questions écrites.

ÉTAPE 3

Interrogatoire oral à l'appui de l'exécution d'un jugement

REMARQUE : ne peut pas être utilisé pour faire exécuter un jugement financier résultant d'une action en justice pour petites créances (le montant réclamé était de 5 000 \$ ou moins, hors intérêts, frais et honoraires d'avocat).

Au plus tôt 30 jours après que le tribunal a rendu un jugement, vous pouvez demander que le débiteur compareaisse devant le tribunal et réponde à vos questions. Le débiteur sera sous serment. Vous pouvez poser des questions sur les biens et les revenus du débiteur. Remplissez la demande

LORS DE L'INTERROGATOIRE ORAL, VOUS POUVEZ INTERROGER LE DÉBITEUR SUR LES BIENS IMMOBILIERS, LES VOITURES ET AUTRES BIENS QU'IL POSSÈDE, LES COMPTES BANCAIRES QU'IL DÉTIENT, LES SOURCES DE REVENUS PERÇUS ET LES SALAIRES TOUCHÉS.

d'ordonnance ordonnant au débiteur d'un jugement ou à une autre personne de comparaître pour un interrogatoire en vue de l'exécution d'un jugement (*Request for Order Directing Judgment Debtor or Other Person to Appear for Examination in Aid of Enforcement of Judgment*) (formulaire CC-DC-CV-032). Le tribunal émettra une ordonnance précisant au débiteur quand il doit se présenter. Vous disposez de 30 jours pour signifier cette ordonnance au débiteur.

TRAITEMENT D'UN DÉBITEUR NON COOPÉRATIF

Si le débiteur a été correctement signifié et qu'il ne coopère pas avec vos tentatives de découverte de ses biens, vous pouvez déposer une demande d'ordonnance de justification pour outrage (*Request For Show Cause Order for Contempt*) (formulaire DC-CV-033). L'ordonnance convoquera le débiteur au tribunal pour qu'il explique pourquoi il ne devrait pas être tenu pour coupable d'outrage pour avoir ignoré vos efforts de recherche. Vous ne pouvez déposer la demande d'ordonnance de justification qu'après que le débiteur ait soit :

- ignoré les interrogatoires écrits, ainsi qu'une ordonnance du juge exigeant leurs réponses ; ou
- manqué de se présenter à une audience d'interrogatoire oral ordonnée par le tribunal.

Si le débiteur ne se présente pas à l'audience de justification, le juge peut décider d'une prise de corps. Si le juge ordonne une prise de corps mais que celle-ci n'est pas délivrée le jour de l'audience, vous pouvez déposer une demande d'émission d'une prise de corps (*Request to Issue a Body Attachment*) (formulaire CC-DC-108).

Avant l'émission d'une prise de corps, le plaignant doit fournir soit :

- la preuve que le débiteur a reçu personnellement la signification de l'ordonnance (soit l'ordonnance de comparution, soit l'ordonnance de justification, le cas échéant).
- la preuve que le débiteur a signé l'ordonnance (soit l'ordonnance de comparution, soit l'ordonnance de justification, le cas échéant) lorsqu'elle a été signifiée par courrier à distribution restreinte.
OU
- une déclaration sous serment d'une personne ayant une connaissance directe du fait que le débiteur s'est volontairement soustrait à la signification.

Le bureau du shérif placera le débiteur en garde à vue et amènera la personne devant le tribunal pour expliquer pourquoi elle ne s'est pas présentée. Le débiteur peut avoir à déposer une caution pour sa libération. La caution sera dévolue à l'État s'il ne se présente pas à l'audience suivante. Les deux parties recevront une nouvelle date d'audience.

RECOUVREMENT DE VOTRE ARGENT

Une fois que vous avez les renseignements nécessaires pour procéder à la saisie-arrêt sur le salaire ou le compte bancaire du débiteur ou à la saisie de ses biens, vous pouvez entamer le processus de recouvrement.

DEMANDE DE SIGNIFICATION

La procédure de recouvrement exige que vous remplissiez de nombreux formulaires, surtout si vous choisissez d'utiliser plusieurs méthodes. Il se peut que vous deviez choisir la méthode de signification :

- avis par courrier ;
- par le biais du bureau du shérif (ou d'un policier dans le comté de Baltimore uniquement) ; ou
- par un huissier privé.

Quand vous choisissez une méthode de signification, vous devez remplir une demande de signification (*Request for Service*) (formulaire DC-CV-002). Le bureau de poste, le shérif, le policier ou l'huissier privé doit renvoyer la *demande de signification* au tribunal pour certifier que la signification a été effectuée en bonne et due forme.

Remplissez les informations relatives à l'intitulé de l'affaire : l'adresse du tribunal auprès duquel vous déposez le formulaire, votre numéro d'affaire et les noms des parties. Vous devez également indiquer les adresses des deux parties, requises dans le coin inférieur gauche du formulaire.



DISTRICT COURT OF MARYLAND FOR _____

Located at _____

Court Address _____

City/County _____

Case No. _____

VS. _____

Plaintiff / Judgment Creditor

REQUEST FOR SERVICE

Defendant / Judgment Debtor

Please serve the attached process on the person shown.

SAISIE-ARRÊT SUR LES SALAIRES DU DÉBITEUR

La saisie-arrêt sur les salaires du débiteur signifie qu'une partie de son salaire vous sera versée chaque mois jusqu'à ce que le jugement soit réglé.

La première étape pour saisir le salaire d'une personne consiste à déposer une demande de bref de saisie-arrêt sur salaires (*Request for Writ of Garnishment of Wages*) (formulaire DC-CV-065). Vous devez connaître le nom et l'adresse de l'employeur du débiteur, le montant de votre jugement, ainsi que toute somme supplémentaire qui vous est due (comme les frais de justice et les intérêts après jugement).

Si vous avez soumis les renseignements appropriés :

- Le greffier émettra un *bref de saisie-arrêt*.
- L'employeur du débiteur (« tiers saisi ») recevra le bref ordonnant au tiers saisi de retenir une partie du salaire du débiteur aux fins de l'exécution de votre jugement.
- Le débiteur/tiers saisi dispose alors de 30 jours pour déposer une réponse au *bref de saisie-arrêt*.
- Vous recevrez une copie de la réponse du tiers saisi énumérant toutes les autres saisies, ou saisies-arrêts, effectuées sur le salaire du débiteur.

Votre saisie-arrêt peut ne pas prendre effet immédiatement si le débiteur doit répondre à d'autres jugements. Les saisies sont exécutées dans l'ordre de leur signification au tiers saisi.

Les règles du Maryland exigent que les tiers saisis (employeurs) remettent tous les mois les salaires retenus au créancier judiciaire dans les quinze (15) jours suivant la clôture de la dernière période de paie du débiteur. En d'autres termes, si la période de paie du débiteur se termine le 26 mars, vous devez recevoir les montant retenus en mars au plus tard le 10 avril.

Votre saisie-arrêt est valable tant que le débiteur reste chez le même employeur et que votre jugement demeure impayé. Vous n'êtes pas tenu d'effectuer une nouvelle demande.

SAISIE-ARRÊT SUR LE COMPTE BANCAIRE DU DÉBITEUR

La saisie sur le compte bancaire d'un débiteur signifie que vous recevrez de l'argent du compte bancaire du débiteur en vue de payer la somme due en vertu de votre jugement. Normalement, vous ne pouvez pas saisir de fonds des :

- comptes détenus conjointement (sauf si votre jugement est contre les deux propriétaires),
- comptes de retraite,
- comptes séquestres.

Les organismes financiers doivent se conformer à certaines exigences, interdictions et limitations prévues par la loi fédérale. La loi interdit de retenir des « montants protégés » comme ceux versés par la Sécurité sociale, l'Administration des anciens combattants, le Railroad Retirement Board et l'Office of Personnel Management (règlement fédéral 31 C.F.R. Part 212 et règle 3-645.1 du Maryland).

Jusqu'à 500,00 \$, sur un compte de dépôt ou d'autres comptes d'un débiteur judiciaire détenus par une institution de dépôt, sont automatiquement protégés contre l'exécution du jugement sans choix par le débiteur (Tribunaux et procédures judiciaires § 11-504).

Première étape de la saisie-arrêt sur un compte bancaire : Remplissez la demande de bref de saisie-arrêt de biens autres que les salaires (*Request for Writ of Garnishment of Property Other Than Wages*) (formulaire DC-CV-060). Vous devez connaître le nom et l'adresse de l'organisme financier du débiteur, le montant de votre jugement, ainsi que toute somme supplémentaire qui vous est due (comme les frais de justice et les intérêts après jugement).

Le greffier émettra un bref de saisie-arrêt (*Writ of Garnishment*) si vous fournissez les renseignements appropriés. L'organisme financier du débiteur (« tiers saisi ») se verra signifier le bref, ainsi qu'un aveu du tiers saisi sur les biens autres que les salaires (*Garnishee's Confession of Assets of Property Other Than Wages*) (formulaire DC-CV-061). Le tiers saisi dispose de 30 jours à compter de la date de signification pour déposer l'aveu des biens (*Confession of Assets*) auprès du tribunal. Vous recevrez une copie de la liste des biens détenus par le débiteur.

Si 30 jours s'écoulent après la signification de la *demande initiale de bref de saisie-arrêt de biens autres que les salaires* et que le tiers saisi a déposé une réponse à la demande, vous pouvez déposer la demande de saisie judiciaire (*Request for Judgment-Garnishment*) (formulaire DC-CV-062). Vous devez envoyer par courrier une copie de la demande au tiers saisi et au débiteur avant de déposer la demande.

Si vous ne cherchez pas à faire exécuter ou à rejeter le bref dans les 120 jours suivant le dépôt de la réponse du tiers saisi, après en avoir dûment avisé le débiteur et le créancier judiciaire, le tiers saisi peut demander de mettre fin au bref.

Si le juge rend un jugement en votre faveur, l'ordonnance ordonnera au tiers saisi de vous remettre le montant ordonné qu'il prélèvera sur le compte bancaire du débiteur.

SAISIE DE BIENS PERSONNELS OU IMMOBILIERS DU DÉBITEUR

La saisie de biens personnels ou de biens immobiliers constitue la méthode de recouvrement la plus complexe et la plus longue. Il peut être judicieux d'envisager de faire appel à un avocat pour vous aider dans cette démarche.

La saisie d'un bien personnel ou immobilier a un coût. Vous devrez vous acquitter de tous les frais liés à la vente. Assurez-vous que le produit de la vente, moins vos frais, justifie le temps et les efforts consacrés à cette procédure.

Il existe également des exceptions à ce qui peut être vendu. Si le bien du débiteur est détenu en copropriété, vous ne pouvez pas le vendre, sauf si vous avez un jugement contre les deux propriétaires.

Vous pouvez toutefois vendre les parts du débiteur dans un bien. Par exemple, si le débiteur possède une maison en commun avec un frère ou une sœur, cette maison ne peut pas être vendue. Vous pourrez toutefois vendre la part du débiteur dans la maison. La personne qui achète la part deviendra copropriétaire avec le frère ou la sœur du débiteur.

Le débiteur est autorisé à demander certaines autres exemptions énumérées dans l'avis au défendeur (*Notice to the Defendant*) au verso de la demande de bref d'exécution (*Request for Writ of Execution*).

Déposez une demande de bref d'exécution (*Request for Writ of Execution*) (formulaire DC-CV-040) si vous décidez de saisir les biens personnels ou immobiliers du débiteur. Avant de déposer votre demande de bref, certaines démarches peuvent vous être demandées.

BIENS IMMOBILIERS

Si vous souhaitez vendre les biens immobiliers du débiteur, avant de déposer le bref d'exécution (*Writ of Execution*), vous devez inscrire votre jugement auprès de la cour de circuit du comté dans lequel se trouve le bien (à l'exception de la ville de Baltimore). **Si vous obtenez un jugement dans la ville de Baltimore, celui-ci est automatiquement inscrit au tribunal de district en tant que privilège sur les biens dans la ville de Baltimore. Si votre jugement a été rendu dans un autre comté, vous devez déposer la demande de dépôt d'un avis de privilège (*Request to File Notice of Lien*) (formulaire DC-CV-035).**

LES FRAIS DE SAISIE D'UN BIEN IMMOBILIER OU D'UN AUTRE BIEN SONT À VOTRE CHARGE. ASSUREZ-VOUS QUE LE PRODUIT DE LA VENTE, MOINS VOS FRAIS, JUSTIFIE LE TEMPS ET LES EFFORTS CONSACRÉS À CETTE PROCÉDURE.

Par exemple, si vous obtenez gain de cause dans le comté de Prince George et que vous savez que le débiteur y possède des biens immobiliers, vous devez remplir l'avis de privilège (*Notice of Lien*) et indiquer que le bien que vous souhaitez vendre se trouve dans le comté de Prince George. Remplissez les renseignements concernant la description de l'affaire, notamment le numéro de votre affaire et les noms et adresses des deux parties. Dans la section Avis de privilège de jugement du formulaire, indiquez la date à laquelle votre jugement a été rendu, le montant qui vous a été accordé, ainsi que les honoraires d'avocat ou les frais de justice. Le bien immobilier que vous souhaitez vendre étant situé dans le même comté que celui dans lequel votre jugement a été rendu, vous devez cocher la première case. Déposez l'*avis de privilège* dûment rempli auprès du tribunal de district du comté de Prince George, qui transmettra les informations à la cour de circuit.



DISTRICT COURT OF MARYLAND FOR _____

Located at _____ Court Address _____ Case No. _____ City/County _____

Plaintiff/Judgment Creditor _____ Defendant/Judgment Debtor _____
 Address _____ VS. Address _____
 City, State, Zip _____ City, State, Zip _____

**REQUEST TO FILE NOTICE OF LIEN
 (Md. Rules 3-621 and 3-622)**

A judgment in the above case was entered on _____ in the amount of \$ _____ plus attorney's fees of \$ _____ and costs of \$ _____.

- Please file a Notice of Lien in the Circuit Court for the county in which judgment was entered.
- Please file a Notice of Lien of the judgment with the Clerk of the Circuit Court for _____ and transmit a certified copy of judgment to the District Court of that county.
- Please forward to District Court of Maryland for _____ to be recorded in that county (Md. Rule 3-622).
- Please record the judgment.

_____ Date _____	_____ Signature of Plaintiff/Attorney/Attorney Code _____	_____ CPF No. _____
_____ Fax _____	_____ Printed Name _____	
_____ E-mail _____	_____ Address _____	
_____ Telephone Number _____	_____ City, State, Zip _____	

**NOTICE OF LIEN OF ATTACHMENT BEFORE JUDGMENT
 (Md. Rule 3-115)**

To the Clerk of the Circuit Court for _____ County:

I HEREBY CERTIFY that an Attachment Before Judgment on Real Estate was levied in the above case, on real estate described as _____

_____ Date _____ Clerk _____

Si vous obtenez gain de cause dans le comté de Prince George et constatez que le débiteur possède des biens immobiliers dans le comté d'Anne Arundel, vous devez remplir l'*avis de privilège* et indiquer que le bien que vous souhaitez vendre se trouve dans le comté d'Anne Arundel. Puisque le bien immobilier se trouve dans un autre comté que celui dans lequel votre jugement a été rendu, cochez la deuxième case et inscrivez le nom du comté où se trouve le bien. Déposez l'*avis de privilège* dûment rempli auprès du tribunal de district du comté de Prince George, qui transmettra les informations à la cour de circuit appropriée.

**REQUEST TO FILE NOTICE OF LIEN
 (Md. Rules 3-621 and 3-622)**

A judgment in the above case was entered on _____ in the amount of \$ _____ plus attorney's fees of \$ _____ and costs of \$ _____.

- Please file a Notice of Lien in the Circuit Court for the county in which judgment was entered.
- Please file a Notice of Lien of the judgment with the Clerk of the Circuit Court for _____ and transmit a certified copy of judgment to the District Court of that county.
- Please forward to District Court of Maryland for _____ to be recorded in that county (Md. Rule 3-622).
- Please record the judgment.

_____ Date _____	_____ Signature of Plaintiff/Attorney/Attorney Code _____	_____ CPF No. _____
_____ Fax _____	_____ Printed Name _____	
_____ E-mail _____	_____ Address _____	
_____ Telephone Number _____	_____ City, State, Zip _____	

Si vous essayez de saisir un bien immobilier dans un comté autre que celui dans lequel votre jugement a été rendu, remplissez la demande de transmission du jugement (formulaire DC-CV-034). Indiquez le nom du comté dans lequel vous souhaitez que votre jugement soit enregistré (Anne Arundel dans l'exemple ci-dessus).

BIENS PERSONNELS

Si vous avez l'intention de saisir des biens personnels, comme une voiture ou un bateau, dans un comté autre que celui où vous avez obtenu votre jugement, remplissez la demande de transmission du jugement (*Request for Transmittal of Judgment*) (formulaire DC-CV-034). En remplissant le formulaire, indiquez le nom du comté dans lequel vous souhaitez que votre jugement soit enregistré.

BREF D'EXÉCUTION

Le tribunal vous enverra un avis une fois que votre jugement aura été enregistré en bonne et due forme. À ce stade, vous pouvez déposer la demande de bref d'exécution (*Request for Writ of Execution*) (formulaire DC-CV-040). Vous devez déposer le bref d'exécution dans le comté dans lequel se trouve le bien que vous avez l'intention de saisir.

En déposant cette demande, vous demandez au tribunal que les biens du débiteur soient saisis pour payer la somme due en vertu de votre jugement. Dans la plupart des comtés, le bureau du shérif est chargé de prélever ou de saisir les biens. Dans le comté de Baltimore, la police remplit ces fonctions.

Si vous choisissez de saisir la voiture du débiteur, vous êtes tenu de déposer une copie du titre de propriété avec la *demande de bref d'exécution*. La copie ne peut pas dater de plus de 90 jours au moment du dépôt de votre demande. Contactez l'Administration des véhicules à moteur pour savoir comment obtenir une copie du titre de propriété et pour obtenir des renseignements sur les frais à régler.

Si vous choisissez de saisir des biens immobiliers du débiteur, vous devez disposer d'une copie du titre de propriété. Les titres de propriété sont des documents publics accessibles auprès de la cour de circuit du comté dans lequel se trouve le bien immobilier. Utilisez la description légale figurant sur le titre de propriété pour décrire le bien lorsque vous remplissez la *demande de bref d'exécution*.

Dans la partie supérieure de la *demande de bref d'exécution*, vous devez inscrire : (1) le montant d'argent qui vous est dû, (2) la dernière adresse connue du débiteur, et (3) l'emplacement du bien à percevoir et une description détaillée du bien. Soyez précis.

La question suivante porte sur ce que vous souhaitez que le shérif fasse du bien.

- Sélectionnez « leave the property where found » (laisser le bien où il a été trouvé) pour que le shérif affiche un avis informant le débiteur que le bien a été perçu. Si vous souhaitez vendre le bien, vous devez le faire saisir.
- Sélectionnez « exclude others from access to it or use of it » (exclure autrui de l'accès au bien ou de son utilisation) pour que le shérif quitte le bien mais le rende inaccessible. Par exemple, le débiteur peut se voir interdire l'utilisation de sa voiture. Il peut vous être demandé de déposer une caution auprès du shérif si vous choisissez cette option.
- Sélectionnez « remove it from the premises » (retirer le bien des lieux) pour que le shérif retire le bien. Le bureau du shérif utilisera la caution pour couvrir ses frais ; toute partie non utilisée vous sera restituée.

Une période d'attente de 30 jours doit être respectée avant que le bien puisse être vendu. La période d'attente donne au débiteur la possibilité de déposer une demande d'exemption du bien.

Si aucune requête n'est déposée après les 30 jours, vous devez contacter le shérif pour commencer la vente du bien. Si, au bout de 120 jours, le processus de vente n'a pas commencé, le bien peut être remis au débiteur.

RAPPORT MENSUEL DU CRÉANCIER JUDICIAIRE

Vous êtes tenu de documenter tout paiement. Envoyez un rapport mensuel du créancier judiciaire au débiteur et à tout tiers saisi dans les quinze (15) jours suivant la fin de chaque mois civil au cours duquel vous avez reçu un paiement. Ne déposez pas le rapport mensuel du créancier judiciaire auprès du tribunal de district. Un modèle de formulaire est mis à votre disposition à l'adresse suivante : mdcourts.gov/district/forms/civil/dccv066.pdf

RENOUVELLEMENT DE VOTRE JUGEMENT

UN JUGEMENT N'EST VALABLE QUE PENDANT 12 ANS, MAIS IL PEUT ÊTRE RENOUVELÉ PAR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU JUGEMENT AUPRÈS DU TRIBUNAL.

Dans le Maryland, un jugement n'est valable que pendant douze (12) ans. Si vous n'avez pas été en mesure de recouvrer votre jugement dans ce délai, vous devrez renouveler le jugement pour pouvoir poursuivre vos efforts de recouvrement. Remplissez la demande de renouvellement du jugement (*Request to Renew Judgment*) (formulaire DC-CV-023) et déposez-la auprès du tribunal. Le formulaire de renouvellement doit être rempli alors que votre jugement est encore valide. Par exemple, si votre jugement a été rendu le 1^{er} février 2006, il est valable jusqu'au 1^{er} février 2018.

Si vous demandez un renouvellement de jugement le 2 février 2018, votre jugement est expiré et ne sera plus honoré.

AVIS D'ACQUITTEMENT

Une fois que votre jugement a été payé en totalité, vous devez déposer un avis d'acquittement (*Notice of Satisfaction*) (formulaire DC-CV-031). Le greffier traitera l'ordonnance et notifiera chaque tribunal qui a enregistré le jugement.

Si vous ne déposez pas l'avis d'acquittement (*Notice of Satisfaction*) et que le débiteur dépose une requête en vue d'obtenir une ordonnance déclarant le jugement acquitté (*Motion for Order Declaring the Judgment Satisfied*) (formulaire DC-CV-051), le tribunal peut vous ordonner de rembourser les frais encourus au débiteur.

LISTE DE CONTRÔLE

La liste de contrôle suivante est présentée pour des raisons de commodité. Suivez la progression de votre dossier en saisissant la date à laquelle chaque action est effectuée. Les numéros de page vous renvoient aux instructions spécifiques à chaque étape.

Nom du débiteur _____ **Numéro de l'affaire** _____
Adresse _____ Montant du jugement _____
_____ Date d'attribution _____

Trouver les biens du débiteur

Fiche d'information sur le débiteur judiciaire (défendeur) (p. 2) : _____
Envoi des questions écrites/interrogatoires (p. 2) : _____
Dépôt de requête exigeant des réponses (si nécessaire, voir p. 3) : _____
Dépôt de demande d'ordonnance ordonnant au débiteur d'un jugement ou à une autre personne de comparaître pour un interrogatoire en vue de l'exécution d'un jugement (Request for Order Directing Judgment Debtor or Other Person to Appear for Examination in Aid of Enforcement of Judgment) (interrogatoire oral) (p. 3) : _____

Traitement d'un débiteur non coopératif

Dépôt de demande d'ordonnance de justification (p. 4) : _____
Dépôt de demande d'émission d'une prise de corps (p. 4) : _____

Recouvrement de votre argent

Dépôt de demande de **saisie-arrêt sur salaires** (p. 5) _____
Émission de bref de saisie-arrêt (p. 5) _____
Dépôt des réponses du tiers saisi (p. 5) : _____
Dépôt de demande de **saisie-arrêt de biens autres que les salaires** (p. 5) _____
Émission de bref de saisie-arrêt (p. 6) : _____
Dépôt de l'aveu du tiers saisi sur les biens (p. 6) : _____
Dépôt de demande de saisie judiciaire (p. 6) _____

Biens immobiliers ou personnels

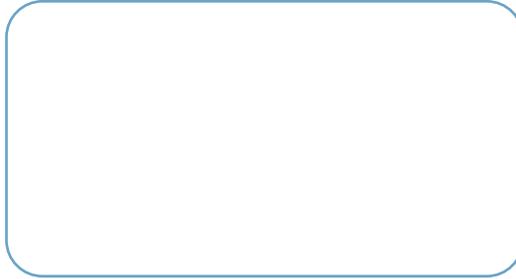
Dépôt de demande d'un avis de privilège (si nécessaire, voir p. 6) _____
Demande de transmission du jugement (si nécessaire, voir p. 8) _____
Réception de l'avis d'enregistrement du jugement (p. 8) _____
Dépôt de demande de bref d'exécution (p. 8) _____

Avis d'acquiescement (p. 9) : _____

Les Centres d'aide du tribunal du Maryland fournissent des services juridiques limités et gratuits aux personnes qui ne sont pas représentées par un avocat. Consultez : mdcourts.gov/courthelp

Pour plus de renseignements sur le système judiciaire et les tribunaux de district du Maryland, visitez le site Web suivant :

 ***mdcourts.gov***



La mission du tribunal de district du Maryland est de rendre une justice égale et juste à quiconque est impliqué dans un contentieux et comparaisant devant ce tribunal.

Les renseignements contenus dans la présente brochure visent à informer le public et n'ont pas pour but de fournir des conseils juridiques. La brochure peut faire l'objet de révisions non prévues et non annoncées. Toute reproduction du présent document doit être autorisée par le bureau du greffier en chef du tribunal de district du Maryland.